

# SAUVONS L'ENFANCE



REVUE D'ÉTUDE ET D'INFORMATION  
SUR LES PROBLÈMES DE L'ENFANCE DÉLINQUANTE,  
DÉFICIENTE ET EN DANGER MORAL  
(ANCIENNEMENT : POUR L'ENFANCE "COUPABLE")

## SOMMAIRE

- 
- |   |                                     |
|---|-------------------------------------|
| <b>Étude sur l'enfance coupable allemande et l'enfance nazie (à suivre)</b> | M <sup>me</sup> A.-M. de la Morlais |
| <b>Journal d'un débutant (Extraits)...</b>                                  | Christian Vilmore.                  |
| <b>Après trois sessions de formation de rééducateurs spécialisés.....</b>   | M. Pinaud.                          |
| <b>Notes et Informations.</b>   |                                     |
| <b>Errata.</b>  |                                     |
| <b>Bibliographie.</b>   |                                     |
| <b>Table des Matières 1946.</b>   |                                     |

NUMÉRO 67. NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1946. 12<sup>ÈME</sup> ANNÉE

■ 9, rue Guy de la Brosse, PARIS, V<sup>e</sup> ■

# SAUVONS L'ENFANCE

Revue d'Etude et d'Information sur les problèmes de l'Enfance délinquante, déficiente et en danger moral  
9, rue Guy de la Brosse, PARIS (Ve) -- Tél. Gob. 16-62 (Métro : Jussieu)

(Anci : « POUR L'ENFANCE " COUPABLE " »)

Président : M. Henri DONNEDIEU DE VABRES, professeur de Droit criminel à la Faculté de Paris.  
Secrétaire Général-Trésorier : Henry van ETTEN.  
Membres du Comité de Rédaction : MM. A. GUILLEMIN, Henri JOUBREL, Roland ASSATHIANY.

## Service de Librairie

**L'enfance dite " coupable "**, par Henri et Fernand JOUBREL, 1 vol. (avec bibliographie), 238 pages, 120 francs.

Cet ouvrage qui vient de paraître est indispensable pour tous ceux qui veulent connaître la situation telle qu'elle se présente actuellement ; il est le complément du volume ci-après :

**Les Conférences de " Méridien "**. — 15 conférences sur les problèmes de l'Enfance délinquante, par MM. H. JOUBREL, ROGER, CHAZAL, M<sup>me</sup> H. CAMPINCHI, D<sup>r</sup> DUBLINÉAU, LUTZ, PINAUD, H. van ETTEN, GUÉRIN-DESJARDINS, etc. 1 vol. Prix : 105 francs.

**Psychologie pratique, à l'usage des élèves assistantes sociales**, par Jean-Félix NOUBEL, 1 vol. 212 pages, 111 francs.

**La vie morale et religieuse de l'adolescent**, par Henry van ETTEN, 1 brochure, 16 pages. Prix : 5 francs.

**L'Enfance délinquante vue d'un Centre de triage**, par le D<sup>r</sup> G.-D. PESLE, 1 brochure, 66 pages, 110 francs.

**Scoutisme et Délinquance aux Etats-Unis**, par le D<sup>r</sup> Simone MARCUS, 1 brochure, 25 francs.

**Graine de crapule**, par F. DELIGNY, texte et illustration de l'auteur, 1 vol. 60 francs.

**Cours de Formation de Chefs-Rééducateurs**, 10 cours, par M<sup>me</sup> Anne-Marie de la MORLAIS, 1 brochure, 25 francs.

**Psychologie clinique et Délinquance juvénile**, par le D<sup>r</sup> D. LAGACHE, 1 brochure, 8 pages, 10 francs.

**De la situation des mineurs de 18 ans accusés d'un crime**, par J. MAGNOL, 1 brochure, 16 pages, 10 francs.

(Ajouter 10 % pour les frais de port)

## Centre d'Information et Bibliothèque

Le Centre d'Information et la Bibliothèque de " Sauvons l'Enfance " sont ouverts tous les jours (sauf dimanche et lundi), de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, Lecture sur place, Salle de travail.

## IMPORTANT

Nous prions nos abonnés de nous adresser le montant de leur réabonnement, sans attendre la mise en recouvrement.

2<sup>e</sup> ANNÉE

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1946

N° 67

# SAUVONS L'ENFANCE

(Anci : « POUR L'ENFANCE " COUPABLE " »)



RÉDACTION :  
9, rue Guy de la Brosse, PARIS (Ve)  
Tél. : GOB. 16-62

Abonnement annuel (France) .. 125 francs  
" " (Etranger) 150 "

Ch. post. : H. van ETTEN, Paris 866-19

## ETUDE

### sur l'Enfance coupable allemande et l'Enfance nazie

(Enfance en danger moral)

par M<sup>me</sup> Anne-Marie de la MORLAIS

*« Si les jeunes prennent souvent un ver luisant pour une étoile, c'est qu'après tout... ils cherchaient une étoile. »*

Cette réflexion, que nous aimons à évoquer à propos de nos jeunes délinquants, ne s'applique-t-elle pas plus particulièrement à la « Hitlerjugend », coupable ou non coupable, car les jeunes nazis sont ni plus ni moins des enfants « en danger moral ».

Continuant à réfléchir, nous sommes amenés à penser qu'il est nécessaire de montrer — à ceux qui la cherchent... où est l'étoile !

Poursuivant alors, plus à fond, cette idée, cela fera surgir dans notre esprit la grave question de la responsabilité des peuples entre eux.

En tous cas, à l'heure actuelle, il s'agit de tracer devant nous, très droite, la ligne de notre devoir.

Gustave Lebon écrit que « l'ensemble des caractères communs imposés par le milieu et l'hérédité à tous les individus d'un peuple, constitue l'âme d'un peuple ».

Or, l'étude de certaines lois et leur influence nous aidera à mieux discerner les caractéristiques de cette âme, et l'observation faite de sa jeunesse délinquante plus encore la stigmatisera !

On cherche à voir clair à travers l'époque actuelle, toute fabriquée de bouleversements successifs, mais la difficulté n'est pas tant de faire son devoir... que de rechercher quel est ce devoir !

Vis-à-vis des Allemands apprenons à être francs, loyaux. Jugeons sainement sans être emportés par une impulsivité malsaine, qui fausse tout et ramène l'être humain au rang de l'animal qui n'agit que par instinct et ne reconnaît que la loi de la jungle. Se recueillir... penser... méditer... voilà ce qui caractérise un homme, voilà ce qui élève l'homme !

Cette étude n'aura pas pris naissance dans l'ombre d'un bureau, à l'aide de poussiéreux papiers, mais les enquêtes ont été faites sur place, dans les milieux les plus divers... et surtout dans la clarté du vrai soleil de la « vie » ; car pour nous autres as-

sistants sociaux il y a deux plans sur lesquels nous tenons à avoir les pieds bien daplomb : le plan de la vérité et le plan de la vie.

\*\*

Nous nous proposons donc d'étudier successivement :

Les lois hitlériennes et allemandes et leur influence sur les enfants.

L'organisation de la jeunesse allemande (sa psychologie).

Les tribunaux d'enfants.

Le service social de l'enfance en justice.

Les délits des jeunes mineurs — leurs causes.

Les prisons d'enfants.

Les maisons « d'arrêt ».

Les maisons de redressement.

La jeunesse nazie, considérée comme enfance en danger moral.

#### PROBLEME DE LA REEDUCATION

Pourquoi rééduquer ?  
Comment rééduquer : a) la jeunesse coupable ; b) la jeunesse nazie.

#### CONCLUSIONS

Les lois hitlériennes et allemandes et leur influence sur la jeunesse allemande.

La loi « Reichsjugendwohlfahrtsgesetz » de 1922-1924 est toujours en vigueur. Son § 1 est l'un des plus beaux et des plus modernes de la législation allemande : « Tout enfant allemand a droit à l'éducation physique, morale et sociale. »

Dans la vie normale d'un enfant, c'est la famille qui s'occupe de l'éducation morale, et l'école est responsable de l'éducation intellectuelle.

En grandes lignes disons tout de suite, qu'actuellement les enfants allemands n'ont plus guère d'appui dans les familles disloquées ni dans leurs écoles détruites ou diminuées d'instituteurs jeunes et qualifiés.

Mais jetons un regard sur le récent passé pour mieux connaître les lois hitlériennes, qui ont créé

l'état mental et moral de la jeunesse allemande.

Il faut se faire une idée des buts et des moyens de la propagande nazie, qui était longuement et soigneusement codifiée pour savoir jusqu'à quel point elle a obtenu une influence sur les jeunes esprits malgré la résistance et l'opposition de quelques côtés.

Par toutes leurs lois, qui seraient fort longues à énumérer, les nazis prétendaient aux buts suivants :

En politique : loyauté et discipline absolue envers le régime, garantie et défense des doctrines nazies.

En éducation : orgueil national : idée de l'unification de la race germanique dans sa plus vaste ampleur, composée avec une évaluation exagérée de cette race. Morale hardie — contenance courageuse —. Pour éprouver leur résistance, les jeunes étaient rompus physiquement aux plus dures épreuves.

En morale : Imprégnation de l'idée que *tout est bon qui sert à la Patrie* — que *tout est mauvais qui y porte atteinte*.

En religion : Répression de l'influence religieuse en tant qu'elle était en contradiction avec les théories nazies.

Le « Reichsjugendgerichtsgesetz » (loi pour les tribunaux pour mineurs) du 6-11-43 comprend maintes modifications en comparaison de la loi du 16-2-1923 concernant les mêmes questions. Toutefois toutes ces modifications ne représentent pas toutes les idées nationales-socialistes, mais un développement normal de la juridiction se basant sur les données d'avant 1933. Il s'agit principalement des modifications importantes suivantes :

I. La seule punition qui puisse être prononcée pour des mineurs suivant le « Reichsjugendgesetz » § 4, est la prison pour mineurs — durée minimum de l'incarcération : 3 mois. On supprimait ainsi une exigence très ancienne de la législation allemande pour mineurs concernant les amendes et les emprisonnements de courte durée.

a) car les amendes n'étaient jamais payées par les jeunes gens eux-mêmes,

b) car un emprisonnement très court était finalement la peur de la prison au jeune mineur et ne servait guère qu'à le mettre en contact avec des détenus plus pervers que lui.

On cherchait à maintenir le principe que, s'il faut punir, la peine doit être sévère et efficace.

II. L'introduction de la possibilité de prononcer l'emprisonnement dans une prison pour mineurs, d'une durée illimitée (§ 6).

III. L'introduction de la punition des « arrêts » pour mineurs (§ 7/8).

Ce n'est pas effectivement une invention nazie, loi déjà proposée en 1916 dans la juridiction des mineurs.

L'avantage principal de la peine d'arrêt c'est qu'elle ne figure pas dans le casier judiciaire du jeune mineur qui a commis un délit pour la première fois mais qu'elle utilise cette « méthode de

choc », qui impressionne le jeune délinquant et le force à réfléchir sur la gravité de ses actes.

IV. Le § 21 contient le changement le plus important dans la constitution des tribunaux pour mineurs. Selon le § 17 du « Jugendgerichtsgesetz » du 16-2-1923, les tribunaux pour mineurs étaient uniquement des tribunaux d'échevins près des Amtsgerichte (tribunaux correctionnels).

Or, suivant le § 21, les tribunaux pour jeunes se composent du juge de jeunes — sans échevins — et de la chambre pour mineurs près le Landgericht (genre juge de paix).

Cette prescription du § 21 ne pourra plus être appliquée parce que suivant l'article I de la loi n° 4 du « Conseil de Contrôle allié » la réorganisation de la juridiction allemande doit se faire en principe conformément à la loi constituante des tribunaux du 27-1-1877, édition du 22-3-23, et parce que suivant l'art. II de la loi susmentionnée la compétence des « Landgerichte » et « Amtsgerichte » dans les affaires civiles et pénales se conforme en général à la législation en vigueur avant le 30-1-1933.

En outre il y a des raisons de pratique qui favorisent l'ancienne réglementation.

Il n'y a pas de possibilité d'appel pour les crimes graves traités par la Jugendkammer (chambre des mineurs).

V. Le § 58 subit une modification en ce qui concerne l'exécution de la peine et le sursis, en comparaison avec le § 10 et les suivants de l'ancienne loi des tribunaux pour jeunes.

VI. Les prescriptions concernant la radiation dans les registres pénitentiaires d'une peine subie, par suite d'une décision du juge, comprennent une modification (§ 71-75).

En dehors des modifications importantes énumérées ci-dessus le « Reichsjugendgerichtsgesetz » comprend encore par-ci, par-là de nouvelles prescriptions, qui représentent des idées purement nazies. (p. e. § 1 AL. 2. § 3 AL. 2, phrase 2. § 20, § 25 et d'autres, et qui ne pourront donc plus être appliqués à l'avenir.

#### ORGANISATION DE LA JEUNESSE HITLERIENNE

Rappelons d'abord deux des principaux traits psychologiques de l'Allemand :

« L'Allemand aime à être commandé » ;

« Les Allemands aiment à se sentir groupés » ;

Ce qui n'étonnera pas alors si je dis que pendant 7 mois j'ai pu observer et étudier la « Hitlerjugend », qui était une brillante organisation d'Etat, amoindrissant d'une façon considérable dans les jeunes esprits l'influence de la famille et l'influence religieuse — tellement ses exigences étaient puissantes.

(Pré-Hitlerjugend) Dans cette première association les jeunes enfants étaient pris à partir de 10 ans jusqu'à 14 ans.

(Hitlerjugend) Service obligatoire de la jeunesse de 14 à 18 ans, réunions, promenades, voyages, services commandés dans la ville, lors des bombardements et des incendies, etc., et (Hitlerjugendführ-

rung) de 18 à 21 ans. Les meilleurs sujets de la Hitlerjugend étaient triés, étudiés, mis à part dans une organisation qui formait les cadres du « Partei » (parti nazi) et les chefs de la « Hitlerjugend ». « Glaube und Schönheit », (Fidélité et Beauté) était une organisation spécialisée pour les filles.

Les enfants étaient réellement emballés et enflammés par des méthodes remarquables, dangereuses aussi, car elles anéantissaient la cellule familiale et religieuse en les arrachant à ce milieu naturel qui forme et équilibre le cerveau et le caractère d'un jeune. A ce sujet il est une réaction normale mais curieuse à constater — depuis 1933 — avènement du système nazi — la jeunesse délinquante n'a fait qu'augmenter. Nous reviendrons plus loin sur ce sujet.

Les moyens nazis, pour provoquer l'enthousiasme de la jeunesse et pour arriver à ses fins, étaient bien adaptés et proportionnés à la conception de la jeunesse masculine et féminine. Ils se mirent d'abord à gagner leur confiance à l'aide de convictions. Comme la jeunesse a toujours du dédain pour l'ancien, ils prouvèrent que leurs idées étaient tout à fait nouvelles. Ils flattèrent l'inclination de la jeunesse pour les aventures en leur donnant les possibilités de s'ébattre loin de la maison et d'échapper à la surveillance des parents. Ils profitèrent de l'instinct de jeu en donnant des tambours, des flûtes, des ballons, mais aussi des couteaux entre les mains des garçons. Quelle joie pour la jeunesse de « jouer » avec des motocyclettes, des bateaux, des avions à voile. Les nazis cherchaient surtout à susciter toute espèce de concours, de luttes, de disputes, de sport, éveillant ainsi une certaine ardeur au combat et une certaine endurance. Mais en flattant les dispositions naturelles des jeunes gens, ils infiltraient en même temps leurs idées. Ainsi les « slogans » efficaces des nazis trouvèrent un terrain bien préparé dans toutes ces têtes de jeunes gens. Il va s'en dire par ailleurs, que toutes les idées dangereuses aux doctrines nazies étaient bannies et flétries.

Il est important à faire remarquer aussi, que la propagande nazie prédisait la misère et la déchéance en cas de défaite en attribuant la faute aux autres. Comme l'opposition des autres partis était supprimée, il ne restait qu'un faible contre-courant dans les familles, qui était peu efficace, étant donné que la plupart des parents n'avaient pas assez de pouvoir sur les enfants sans cesse « occupés » par le « service de la jeunesse ».

Il y avait encore l'église pour modérer un peu ce développement, mais elle aussi fut bien limitée.

Le résultat de l'influence de ces méthodes nazies fut considérable. Comme les jeunes gens n'avaient pas encore d'expérience en matière politique et ne connaissaient pas d'autres tendances — tout accès aux autres idées étant impossible — ils furent tout à fait saisis par les « slogans » prêchés et conquis de suite dans un enthousiasme sans limite.

Jeunesse spartiate — trop riche de courage, et de sang-froid — ce qui l'a amenée en dépassant et

en déformant le « stade » vertu à devenir des adeptes de la brutalité et l'insensibilité. Etonnons-nous après cela, que les écoles de la « Hitlerjugend » aient été des pépinières de « Gestapos ».

C'était l'acheminement normal et l'achèvement de telles méthodes et de tels excès.

#### TRIBUNAUX POUR ENFANTS

A Berlin actuellement, le principal tribunal pour enfants siège au Palais de Justice, présidé par Mr. Franck, le plus ancien et le plus réputé juge d'enfants d'Allemagne.

Un tribunal pour enfants, dit tribunal sommaire, siège également dans chaque « bezirk » (genre arrondissement) de Berlin. Il est composé d'un juge spécialisé, assisté de deux laïques et du procureur.

A Berlin-Mitte siège un tribunal pour enfants plus important, composé de deux juges.

A Berlin-Moabit siège la cour d'appel pour jeunes, composée de 3 juges.

La même organisation se répète par grandes villes et provinces allemandes.

Dans la juridiction pour enfants, une place importante est réservée au *juge de tutelle*, qui règle au point de vue social la situation, non seulement des enfants orphelins, des enfants abandonnés ou en danger moral, mais des jeunes ayant commis de légères bêtises et des filles mineures qui se prostituent.

Ce juge continuera à s'occuper du mineur à l'intérieur de la prison, et prendre les décisions qu'il jugera opportunes à la sortie de prison ou de la maison de redressement pour le reclassement social et familial de l'enfant.

Il arrivera aussi que le tribunal sommaire remettra au juge de tutelle le jeune mineur pour qu'on le fasse entrer dans une maison de rééducation (celle-ci ne relève que du Service social de Justice) et non de l'administration pénitentiaire.

En grandes lignes un jeune délinquant est susceptible :

A) de *peine de prison* — plus ou moins longues,

B) de *peine « d'arrêt »* — à subir dans la maison d'arrêt, qui n'est pas une prison — peines allant de 1 à 4 « week-end », passés aux arrêts — Une peine d'arrêt ne dépasse jamais 4 semaines pleines (à noter que cette peine ne figure pas sur le casier judiciaire de l'enfant),

C) de la méthode d'admonestation, remise au juge de tutelle, qui prend alors la décision suivant le cas, soit de mettre en maison de rééducation ou en liberté surveillée, soit de remettre dans le milieu familial ou ailleurs.

Ajoutons que dans chaque secteur de Berlin ou de zone en Allemagne, les tribunaux militaires anglais, français, russes ou américains, constitués en tribunaux pour enfants, jugent des délits politiques et des délits contre les Alliés.

Les magistrats alliés ont droit de regard et de contrôle sur les tribunaux allemands.

A remarquer en passant, que les Russes trouvent

toujours que les jeunes mineurs ne sont pas assez punis par les tribunaux allemands.

Les tribunaux américains donnent de très fortes peines mais au bout de 3 mois font jouer la loi de sursis.

Les magistrats américains jugent durement, car ils ne se sont pas assimilés et n'ont pas réalisé les conditions de vie de misère et de souffrance, où se débat la vieille Europe à l'heure actuelle. Par exemple un enfant a volé du pain, car il avait faim : il sera puni, sans que l'excuse de la faim puisse avoir de la valeur, car en Amérique, où l'on n'a pas à souffrir des destructions de la guerre, on n'a pas faim.

L'ambiance d'une audience de mineurs dans le Palais de Justice de Berlin, à moitié détruit, est curieuse. Le tribunal est campé dans une pièce pas trop démolie. Néanmoins, quoique les audiences, toutes très intéressantes, soient surchargées, étant donné le nombre accru des mineurs délinquants, les séances se passent dans le calme, le silence. Avec beaucoup de minutie de la part des magistrats et peut-être un peu de lenteur dans l'ensemble.

#### SERVICE SOCIAL DE JUSTICE (Jugendgerichtshilfe)

Un service social officiel est organisé pour aider le tribunal et la justice.

Il est une des branches de la « Hauptjugendamt » (service social de la jeunesse), qui lui-même appartient au « Amt für Socialwesen » (soit « service social général »).

L'existence de ce Service social, ses obligations, ses droits, sont codifiés dans le « Jugendgerichtsgesetz » (lois concernant les tribunaux pour enfants).

La prostitution n'étant pas considérée comme un délit en Allemagne, les petites mineures sont admonestées par le juge de tutelle et remises à la « Hauptpflegeteamt », section spéciale de ce service social de Justice, qui les place en maison de rééducation et les prend en charge. Les mineures prostituées sont remises à ce service également, soit par les familles directement, soit par la « police des mœurs » (une police féminine spéciale est, du reste, chargée de cette activité).

La direction centrale de ce service social de Justice comprend un directeur et 16 assistants, plus un ou deux assistants dans chaque « bezirk » de Berlin.

Un assistant social (homme ou femme) doit :

1. communiquer au tribunal d'enfants l'enquête sociale complète (aussi bien en faveur qu'en défaveur),

2. être présent aux audiences pour mieux renseigner la Cour.

Du reste, ce sont souvent deux membres de ce service qui sont appelés par les magistrats pour les assister aux audiences.

Le tribunal communique à la direction du Service social :

— La mise en accusation de tout mineur délin-

quant,

— Le jugement avec les raisons de la condamnation,

— Le directeur de la prison communique régulièrement un rapport sur le jeune détenu,

— Le certificat de mise en liberté est communiqué à l'avance quand la peine est finie,

— Les assistants de ce Service social ont droit, tout comme les avocats, à l'entrée dans les prisons de mineurs, droit de visites particulières et de voir l'enfant seul.

Un jeune délinquant n'est jamais remis dans la vie directement. Le juge de tutelle avec le service social le prend en charge, décide de son avenir et continue à le surveiller.

Sont encore remis à ce « Jugendgerichtshilfe » les enfants « victimes », pris dans des procès avec les adultes (affaires de mœurs ou de mauvais traitement).

La « Jugendhilfsstelle » est une autre section du Service social auprès de la Police-Praesidium, qui ne s'occupe que des enfants pris en vagabondage ou dans des « razzias » de police.

#### LES DELITS DES JEUNES MINEURS LEURS CAUSES

Une statistique de la jeunesse délinquante allemande est intéressante à faire.

Tout d'abord on sera étonné d'avoir à se rendre compte que si les délits des jeunes ont été en régression, les premières années de l'organisation de la jeunesse hitlérienne, ensuite la courbe remonte en flèche : les guerres, la défaite font qu'actuellement depuis 1908 jamais chiffres pareils n'ont été atteints. On pouvait compter :

de 1928 à 1932 :	4.599	cas	environ	par	an	à	Berlin
de 1933 à 1938 :	2.844	—	—	—	—	—	—
en 1939 :	4.238	—	—	—	—	—	—
en 1940 :	5.255	—	—	—	—	—	—
en 1941 :	6.822	—	—	—	—	—	—
en 1942 :	7.619	—	—	—	—	—	—

Alors qu'actuellement on a enregistré comme cas de délinquance juvénile — garçons et filles — à Berlin (par mois) :

en octobre	1945 :	225	cas
en novembre	1945 :	485	—
en janvier	1946 :	667	—
en mars	1946 :	925	—
en avril	1946 :	1.039	—
en mai	1946 :	1.667	—
en juin	1946 :	1.856	—

Etant donné les efforts accomplis par les services sociaux et les mesures prises par le Conseil de Contrôle allié, on pense en juillet et août avoir une régression de la délinquance juvénile. En détails, pour juin 1946, voici comment se décomptent la criminalité et les divers délits (garçons et filles) :

Meurtres, 5 ; coups (cas graves), 6 ; cas moraux, 0 ; homosexualité, 1 ; vols graves, 533 ; vols avec effraction, 328 ; affaires frauduleuses, 232 ; petits

vols, 159 ; délits divers, 126 ; prostitution, 466.

En étudiant cette jeunesse délinquante, alors que le Tribunal de Paris nous signalait 8 sur 10 des garçons atteints de perversité sexuelle, à Berlin le chiffre n'atteint pas 20 %.

A signaler par exemple, que les cas moraux, particulièrement l'homosexualité, faisaient l'objet au minimum de 100 procès par mois à Berlin ces dernières années.

La population de Berlin est actuellement très amoindrie, mais on ne compte qu'un ou deux procès par-ci, par-là, concernant cette perversité sexuelle.

Les magistrats nous apprennent aussi, que quelques années avant la fin de la guerre, nombreux étaient les crimes des jeunes garçons contre des adultes homosexuels, mais l'affaire restait dans le domaine social, car aucune plainte n'était portée contre de tels faits.

La délinquance juvénile des filles n'atteint qu'à 10 % celle des garçons.

Rappelons encore ici que la prostitution n'est pas comptée en Allemagne comme délits.

Le 20 juin 1946, il y avait dans les prisons de Berlin 864 garçons, 127 filles, prévenues ou condamnées (sans compter les peu nombreux délits politiques). Ceux-ci comptent à peine 2 % dans les délits des jeunes. Ils ont pour objets en général port d'armes ou port d'uniforme militaire.

Ces temps-ci on compte environ de 130 à 200 filles par mois, arrêtées et susceptibles de passer en jugement, presque aucun délit politique n'est relevé pour les filles. Par contre elles s'organisent en bandes pour piller des denrées alimentaires ou des vêtements, usant d'une manière de vivre illégale.

Les nombreux délits des jeunes mineurs sont provoqués en général par les causes suivantes, par ordre d'importance :

Par : 1. La famine, car on manque de denrées alimentaires ;

2. La misère matérielle, car on manque de tout et cela favorise le pillage ;

3. La dislocation des familles et des écoles ; les jeunes ne sont plus encadrés ;

4. Le désintéressement général de tout chez les jeunes, dégoût, lassitude ;

5. Les manques d'organisation de jeunesse, ce qui fait que les jeunes traînent partout sans être occupés, désœuvrement, inactivité.

Cette étude et ces constatations sont faites fin du mois d'août 1946 ! Peu de délits politiques en effet, mais il est avéré que si l'on ne fait rien, si un tel état de choses continue à subsister, sous une impulsion quelconque qui surprendra, les délits politiques remonteront sous peu, eux aussi, en flèche.

(à suivre).

Tenez-nous au courant de vos activités et de vos réalisations. Aidez-nous en payant votre abonnement dès janvier 1947. Sachez que « Sauvons l'Enfance » a quadruplé le nombre de ses abonnés depuis deux ans et qu'il continue sur un rythme égal...

## JOURNAL d'un DÉBUTANT

(EXTRAITS)

par Christian VILMORE

Dans ce numéro de fin d'année, nous avons voulu diminuer l'importance des articles techniques et offrir à nos lecteurs ces belles pages d'un jeune éducateur (N. D. L. R.)

### AVANT-PROPOS

*Si je prends la plume, ce n'est pas pour faire du style ni pour faire de la littérature, n'en déplaise à ceux à qui ces lignes ne sont justement pas adressées.*

*Je désire simplement apporter mon témoignage à une cause qui est bien mal jugée. J'ai le devoir d'apporter mon témoignage parce que je travaille sur le tas depuis un peu plus de trois ans, et pour une autre raison aussi.*

*Cette seconde raison, je ne la donne pas pour attirer l'attention sur moi, mais seulement pour être juste et pour dissiper toute équivoque.*

*Je suis venu m'occuper de l'enfance « dévoyée » car j'étais, il y a peu de temps encore, pupille de l'Assistance Publique de la Seine. A l'égard des garçons auxquels je me suis intéressé jusqu'à maintenant j'ai toujours fait ressortir cette donnée... pour les mettre à l'aise. Cette façon de faire, qui ne me semble tout de même pas démagogique, a réussi dans tous les cas et elle a vraiment changé l'ambiance. Un jour, j'ai pu rire de bon cœur devant un jeune de seize ans qui voulait m'attendrir en chantant : « Nous les enfants du malheur... » Il a vite changé d'attitude quand je lui ai étalé mes titres de noblesse.*

*C'est au même que je demandais : « Dans quel milieu crois-tu que j'aie été élevé ? Que faisais mes parents ? » Il les voyait évidemment très riches, fonctionnaires, en tout cas bureaucrates. Je lui ai parlé alors de mon enfance passée chez de pauvres cultivateurs qui m'aimaient et m'aiment encore comme leur enfant, des quatre kilomètres que je faisais le matin pour aller en classe et le soir pour en revenir, été comme hiver, par tous les temps, par des chemins étroits et des routes caillouteuses. Cet entretien a été le point de départ de réflexions salutaires pour mon jeune interlocuteur.*

*Je m'excuse de parler de moi, mais je le crois nécessaire pour montrer ma bonne foi. Malheureusement, nous sommes à un époque où il est bon de prouver son désintéressement, notamment dans le domaine qui nous occupe.*

\*\*

*Ces réflexions, je les présente sous la forme d'extraits de journal. C'est ainsi qu'elles sont nées.*

*Ce procédé a de nombreux inconvénients. Il peut dérouter le lecteur. Je tiens cependant à le conserver pour l'image fidèle qu'il donne de la vie d'un éducateur d'Institution Publique d'Education Sur-*

veillée. On y verra parfois de la colère, de l'amertume, de la révolte même, expressions d'un tempérament, de certaines dispositions maintenant dépassées. Mais suis-je meilleur ? A bien des égards, non.

Simple témoignage, ce qui suit a tous les défauts du témoignage. On y rencontre des lieux communs redécouverts au jour le jour, bien des détails sans intérêt. Les nuances manquent aussi. Certaines remarques frisent le conseil, conseil plutôt adressé à soi qu'à un lecteur puisqu'un journal n'est pas écrit dans l'intention d'être publié. Enfin d'autres considérations ne sont plus d'actualité.

L'ensemble n'a la prétention ni d'être complet ni d'être nouveau.

Mars 1946.

Au dortoir, devant la chambrette :

— Ton nom ?

— C'est écrit, Monsieur, dit-il en me montrant l'étiquette accrochée à la cloison.

Comme si ce devait être un carton qui me dise le nom d'un élève.

\*\*\*

Dans la cour, je rencontre le jeune B... : il a été élevé dans l'Eure. Nous parlons du pays et des gens que nous connaissons. Cela le met en sympathie. Un instant après, il vient me demander une lame de couteau.

\*\*\*

En fermant la chambrette le soir :

— Tu n'as rien de particulier à me dire ?

— Si, bonsoir.

\*\*\*

Pendant la promenade : « Les jeunes filles passent. Un regard pour le « surveillant ». Rien pour nous ». — Autre réflexion : « Je n'aime pas le dimanche, ça passe pas vite. »

\*\*\*

— Tu ne sais ni lire ni écrire. Alors comment peux-tu vérifier les lettres à tes parents ?

— Un camarade écrit pour moi, Monsieur. C'est un camarade. J'ai confiance en lui.

\*\*\*

Ne pas insister en faisant une remarque à un gosse. Il comprend du premier coup. Si l'on insiste, il résiste et fait la bête. Il défie. Ne pas le condamner.

S'il ne comprend pas du premier coup, ne pas s'irriter. Expliquer patiemment, avec douceur.

\*\*\*

Ne pas prendre plaisir à faire une remontrance. Montrer à l'enfant que ce n'est pas amusant, que l'on a besoin de lui. Ne pas laisser croire que les prérogatives de l'éducateur soient une question de grade. Non. Celui qui sait dit ce qu'il sait. Les autres écoutent et apprennent.

\*\*\*

Un élève est oncle depuis trois jours. Il me tend sa lettre avec beaucoup de plaisir. Il est heureux que je partage avec lui sa joie.

— Je te remercie de m'avoir montré cette lettre.

— De rien, Monsieur.

\*\*\*

L'attention attirée sur un « phénomène ». Le « phénomène » joue son rôle. Il finit par le savoir à la perfection, ce qui le rend de plus en plus « intéressant ».

\*\*\*

Manœuvre ou pas manœuvre ?

F... nettoie à bloc sa chambrette. Me regarde beaucoup quand j'arrive pour la fermer. Je ne l'aurais pas visitée de près pour lui dire : « C'est bien », il aurait été vexé. Il aurait pensé que je ne m'intéressais pas à lui.

\*\*\*

Matin et soir, je serre trente mains qui se tendent.

Le regard baissé : « Regarde-moi quand tu me serres la main ».

\*\*\*

— Monsieur, on vous aime mieux en civil. La tenue bleue nous rappelle la prison... Mais nous comprenons bien le rationnement.

\*\*\*

Le travail obscur. Limiter ses besoins pour ne pas gaspiller le temps et la peine des autres hommes.

\*\*\*

Ne pas trop se vanter de n'être pas administratif. Il faudrait dire ce que peut être l'administration.

\*\*\*

Je viens de leur laisser rompre les rangs sans les faire chanter, sans rien leur dire. Il faudrait toujours leur dire quelque chose avant de les laisser partir en troupeau.

\*\*\*

Les enfants aiment que l'on s'intéresse à eux. Ils ont besoin de cet attachement pour progresser.

La différence entre un enfant qui reçoit des lettres fortes et celui qui ne reçoit rien ou que des banalités.

\*\*\*

— Vous venez d'arriver. Vous ne voyez que la tenue blanche. Moi, je ne la vois plus. Les uniformes disparaissent derrière les personnalités. Il reste surtout les yeux. L'uniforme ne frappe que le visiteur, le profane.

\*\*\*

Feu de camp. Le trait d'union ; la toile de fond pour les pensées.

\*\*\*

Un matin, j'ai fait arrêter mon groupe face au soleil levant. Nous avons admiré les belles couleurs du ciel.

\*\*\*

Nous sommes revenus sur la cour sans chanter car B... avait de mauvaises nouvelles. J'ai expliqué cela à tous en leur conseillant de reconnaître dans la vie la part des choses à accepter telles quelles et celles que l'on ne doit accepter, celles que l'on peut changer par une attitude appropriée.

Le lendemain, nous sommes arrivés sur la cour en chantant.

\*\*\*

Revoir ceux que j'ai déjà vus. Ils se croient abandonnés. Eviter les observations devant les autres.

\*\*\*

Un journal comme celui-ci ne vaut que ce que mes yeux valent, en supposant que je note tout, ce qui n'est pas.

\*\*\*

Le soir, dans l'ombre ou dans la lumière, selon la disposition de leur chambrette par rapport aux lampes qui restent allumées, ils lisent ou ils raccomodent.

\*\*\*

Quand un nouveau arrive, le voir très longuement avant de le laisser prendre contact avec les autres. Tenter de lui donner la force de résistance nécessaire en le mettant bien nettement en face de sa situation.

\*\*\*

Au moment de rompre les rangs pour aller au travail, seul celui qui m'avait parlé hier pendant la dernière moitié de la promenade est venu me serrer la main.

\*\*\*

Ni mon physique ni mon caractère ne me permettent d'avoir le même ordre de discipline que mes collègues. Je n'y pense d'ailleurs pas. Se servir de sa barque.

\*\*\*

— Vous voyez, tout cela vaut mieux pour l'éducation des gosses que les phrases légères. Ils s'en moquent des mots. Exactement, ils se moquent de nous si nous sommes des machines à mots, et ils ont bien raison. Une phrase n'est plus un assemblage de mots vides quand l'enfant voit, dans la vie, une correspondance à cette phrase, et d'abord dans la vie du paroleur. L'enfant réfléchit quand il voit quelque chose de réalisé, de beau devant lui. Il réfléchit par imitation ; il veut en faire autant... Peut-être bien que le seul moyen de réfléchir, c'est l'imitation... Il sait, ou il sent, qu'avec ses moyens d'enfant il peut faire la même action ou la même œuvre. Alors, il se met au travail. Au fond, l'éducation serait l'inverse de dire, de commander. La meilleure éducation et le plus bel éducateur ne portent pas ces noms dans la vie : ils n'ont pas de nom, les anonymes. Un homme qui agit selon sa conscience, morale ou professionnelle, et selon son cœur d'homme est le meilleur éducateur, mais il s'en moque. Un éducateur en titre n'est pas éducateur parce que c'est son titre ; il est éducateur s'il est un homme. Educateur nécessaire. Les classeurs de mots mettent des étiquettes : « éducateur », « éducation ». Eduquer, c'est se taire et faire de belles choses.

\*\*\*

Dans l'administration, il faut toujours prévoir les détails car ce sont eux qui finalement ont de l'importance. Exemple : prévoir un roulement pour le coiffeur. Détail administratif de grande portée éducative : habitude de la propreté. Et faire sentir à l'enfant qu'on ne l'oublie pas.

La vie est remplie d'actes minimes. La vie est discrète et à notre mesure. Nous ne sommes pas des géants.

\*\*\*

Ils vont à l'infirmerie pour y chercher un peu de douceur féminine.

\*\*\*

La mère qui écrit, tremblante de l'éloignement de son grand fils. Dans cette dernière page, toute la tendresse maternelle qui cherche un point d'appui où se reposer.

\*\*\*

Le dur métier des gardiens de phare dont parle Pierre Hamp me fait penser que la conscience professionnelle est soutenue ici par le danger permanent, imminent, et par les conséquences chiffrables immédiatement en perte de vies humaines si les gardiens manquent à leurs consignes.

Tous les travailleurs n'ont pas constamment sous les yeux ces images précises. D'où la nécessité d'un plus grand effort pour qu'ils prennent conscience de leurs responsabilités. Par exemple, dans le métier d'éducateur. Conséquences cachées ou lointaines. Difficulté en plus : la matière est humaine ici, et pas seulement récifs, phares, choses muettes.

Beaucoup de travailleurs sont renfermés ainsi : il leur manque cette vue sur la mer dangereuse et belle.

\*\*\*

— Il n'a qu'à choisir : laisser ses parents ou conserver l'un d'eux. Qu'il choisisse entre son père et sa mère. Qu'il opte pour sa mère puisque son père est une fripouille.

— Fripouille ; peut-être, mais son père d'abord. On voit que vous n'avez jamais eu l'occasion de faire un tel choix. Quand on n'a jamais eu ni froid ni faim il vaut mieux parler avec prudence du froid et de la faim et de leurs conséquences sur le caractère et la conduite des hommes.

\*\*\*

Souvent il suffit de donner une trop grave punition pour perdre un gosse. Condamné à ses yeux. La plus grave des condamnations. Dégoûté. Redonner l'espoir à ceux qui le perdent. Condamné dans l'administration, car les papiers restent.

Tous les papiers pourraient rester sans inconvénients si chacun les considérait comme des papiers et non comme des arrêts du ciel.

Que de papiers sont le fait d'hommes en colère et d'hommes importants !

\*\*\*

Tous les enfants prennent terriblement au sérieux la colère des autres. Ils veulent être vainqueurs par les mêmes moyens. A nous de les cultiver si nous nous sommes cultivés nous-mêmes un peu.

\*\*\*

— On ne peut pas vous voir ?

— Non. Quand j'ai terminé mon service, j'ai besoin de me voir aussi.

\*\*\*

Le froid augmente le nombre des fidèles.

\*\*\*

Vous vous plaignez de l'inactivité de vos enfants. Vous êtes justement là pour les rendre actifs. Jugez-les ensuite dans leur activité.

\*\*\*

On m'a dit hier : « Ce soir, les garçons seront énervés. Le vent est grand. C'est la même chose les soirs d'orage ».

\*\*\*

Ne pas rappeler à un gosse une blague dont il est l'auteur et qu'il a oubliée, pour l'empoisonner. L'éducation comporte l'oubli de l'accident en tant qu'idée fixe. Ne pas cultiver le remords et le sentiment de faiblesse. Cultiver la confiance du gosse en lui-même. Lui montrer qu'il a pleins pouvoirs sur sa conduite.

Cultiver la confiance en soi est aussi difficile que de cultiver un champ. Il y a toujours de mauvaises herbes qui montrent le nez. Il faut les arracher inlassablement.

L'éducateur doit tenir registre des fautes mais jamais pour les semer à nouveau dans le champ de l'enfant.

\*\*\*

Saisir l'éclat d'espoir qui brille le matin dans le regard de l'élève habituellement maussade et que l'on aurait tendance à négliger. Ne pas négliger. Les encourager tous et surtout saisir leur appel instantanément. Réflexe. Leur faire sentir qu'ils ont une réponse.

\*\*\*

Sentir le moment de plaisanter. Ne pas secouer celui qui est trop sombre ; le prendre à part, et lui parler.

\*\*\*

Dans une lettre à sa grand'mère, B... écrit :  
« Madame l'Infirmière n'est pas très contente de moi en ce moment. Elle m'a donné toujours de bons conseils, je l'aime bien. Elle essaye de faire de moi un gentil petit garçon, travailleur, consciencieux, doux, docile. Je vais l'écouter. Je comprends bien tout ça. Mais j'ai quelque chose qui me pousse au mal. J'ai beau lutter. Je ne peux pas t'expliquer. Tu n'es pas infirmière, ni pépère docteur. Vous ne comprendriez pas. »

\*\*\*

Vous leur reprochez de n'être pas ce que jamais ils n'ont prétendu vouloir être. Commencez plutôt par les former. Partout, reprocher est inutile et rend triste celui qui fait le reproche. Ce n'est qu'un pas en arrière.

\*\*\*

Bien des camarades de collège, de faculté et d'ailleurs m'ont dit d'un professeur ou d'un chef :

« Il est épatant, quand on le voit chez lui, en particulier. »

Aujourd'hui, je comprends à fond pourquoi. On n'est pas le même devant une troupe et devant un homme. Les moyens d'homme sont difficiles à utiliser devant une troupe non préparée, dont les éléments ne sont pas connus un à un. Il est nécessaire

mais anormal de prendre la tête d'une masse. Il faut avoir un grand entraînement au calme pour conserver les moyens humains.

\*\*\*

Un collègue parlait à son groupe :

« Sachez bien que je ne puis voir comme M. X... Je suis plus indulgent ou plus exigeant. Cela dépend des domaines... Il est inévitable que j'en néglige parmi vous. Voilà pourquoi : vous êtes nombreux et je ne vous connais pas encore bien tous. Venez davantage à moi. Mon métier et ma foi ne sont pas de négliger volontairement. »

\*\*\*

Après la promenade :

« Monsieur, on avait l'impression d'être libres. Vous étiez loin derrière nous avec F... qui ne pouvait pas marcher vite ».

Tellement libres qu'ils se sont mis à chanter du Tino Rossi, ce qu'il m'était difficile d'encourager.

\*\*\*

Un éducateur fera son travail d'éducateur. Un non éducateur ne deviendra pas éducateur parce qu'il touchera mille francs de plus par mois, mais il pourra le devenir si ses supérieurs le forment.

\*\*\*

Dans une enquête, on cherche à faire « se couper » l'inculpé. Mais quelqu'un ne se coupe pas seulement par mauvaise foi. Un langage défectueux peut avoir le même effet.

\*\*\*

L'importance de la formation des éducateurs.

Si nous étions bons éducateurs les pupilles resteraient bien moins longtemps à l'établissement. Où, s'ils y restaient aussi longtemps, ils en sortiraient avec une meilleure formation.

Ce problème de formation des cadres rejoint une préoccupation matérielle immédiate : faire de la place.

\*\*\*

Chez l'éducateur la peur instinctive d'être « arrondi » déclenche la maladie de la méfiance. Selon une suggestion de N..., il faut laisser la pupille achever sa tactique d'arrondissement et lui faire sentir, après, que l'on n'est point dupe.

\*\*\*

La maman envoie la photo de la petite sœur :  
« Elle n'est pas neuve, mais ça te fera plaisir ».

\*\*\*

Voie hiérarchique ? Oui. Mais pas de façon absolue. Il y a des choses que l'on n'ose pas ou que l'on ne veut pas demander à un supérieur immédiat (indignité de ce dernier par exemple) et que l'on demanderait volontiers à quelqu'un d'autre, que l'on voit moins souvent.

\*\*\*

Bien des enfants sont perdus par les livres. Nombreux ceux que nous pourrions sauver par eux. Heureux ceux qui savent lire et heureux ceux qui doivent leur donner l'éducation. Ils ont un moyen magnifique de les sauver. Habitude à contracter

que l'amour des beaux livres. Le jeune lecteur, sorti d'ici, en conserve le goût.

\*\*\*

L'éducation : formation de nombreuses et excellentes habitudes qui doivent s'imposer à l'enfant comme une nécessité. Homme, il reviendra à beaucoup de ces habitudes, d'autant plus qu'il sera capable de s'apercevoir qu'il est placé au-dessus du niveau habituel des hommes, ce dont il pourra être légitimement fier.

\*\*\*

Les jeunes aiment le cinéma et les livres d'aventures. Ils aiment à voir accomplir de belles actions par des héros admirés ou par les vedettes préférées. Cela les conduit à la passivité. Leur expliquer que, outre le plaisir fortifiant, on doit tirer quelque chose d'un film ou d'un livre. Le film terminé, le livre achevé, il faut aller dans la vie, et non y retomber, comme on dit si bien.

\*\*\*

A propos de Tino Rossi et du genre sentimental.

Les enfants aiment tout ce qui leur rappelle leur première enfance. On adore les chers souvenirs quels qu'ils soient. Les garçons n'adorent pas Tino Rossi plus qu'un autre. Ils adorent ce qui leur rappelle le milieu aimé d'eux. Et c'est Tino qui leur donne cette joie ; comme je m'attendris en pensant à mes sentiers herbus, à mes vaches ramenées du pré, le soir. D'autres s'attendriront pour d'autres sujets. Que chacun regarde en soi.

Avoir un grand respect pour ces souvenirs. Ne pas faire de reproches. Mais, en même temps, occuper les enfants de telle manière qu'ils n'aient pas l'impression d'écraser leur enfance, et qu'ils puissent, plus tard, penser à nous avec beaucoup de plaisir. Quelqu'un ne nous fait pas écraser impunément du pied la tête de ce qu'on aime.

\*\*\*

Notre travail : dépister les possibilités de chaque enfant. Tous ont des possibilités.

\*\*\*

Je chantonnais.

— Monsieur, vous êtes gai.

— Il le faut ; c'est nécessaire à la santé.

— Vous avez raison. Un homme joyeux a toujours des amis.

\*\*\*

Je disais : « Celui qui aurait sa maison et ses champs ferait du meilleur travail, plus durable, que le nôtre, s'il prenait seulement avec lui un pupille tous les deux ans ».

\*\*\*

— Tu auras de la colle ; je passe à l'épicerie aujourd'hui.

Une épicerie, pour un isolé de la vie, est un oasis frais et accueillant. C'est « dehors ». C'est « le dehors ». Le dehors possède tout ce qu'ils n'ont pas. Sans quoi ce ne serait pas le dehors qu'ils ont quitté et dont ils rêvent.

\*\*\*

Après un changement apporté dans l'organisation de la maison, deux éducateurs en parlent :

— J'ai l'impression que demain il n'y aura rien de changé.

— Tu ne sais pas. Tais-toi. Attends sans haine. Donne à X... toutes les chances de succès par ton attitude bienveillante.

\*\*\*

— Astreignez-vous à faire ce que vous dites. Vous apprendrez à dire moins et à faire davantage... Je ne vous demande point ce que vous avez fait. Je veux que vous sachiez ce que vous voulez faire : votre vie est entre vos mains.

— L'an dernier, j'ai essayé ; je n'ai pas réussi. J'ai laissé tomber.

— Tu n'es pas assez entêté. Reviens à la charge. Eloigne ce pessimisme qui n'est qu'un manque de courage et de confiance en toi et dans les autres.

\*\*\*

Le soir, l'obscurité donne à chacun toutes ses chances. Celui qui écoute n'entend plus que le timbre de la voix de qui se confie. Le masque antipathique de ce dernier (seuls les masques sont antipathiques) est recouvert, refusé par la nuit. Il ne reste que l'âme, simple et confiante comme un enfant.

Transcrire les paroles de ce soir m'est difficile pour le moment. Si je les reproduisais fidèlement, on penserait que je fais œuvre d'art. Mais la véritable œuvre d'art, c'est le récit juste et direct de cet enfant qui se confie avec bonheur, revenant sur tous les souvenirs chers dont il est fait.

Nous sommes habituellement étrangers aux autres hommes. Retournons à leur enfance !

Il évoquait toutes ces images chéries, une à une, au gré des émotions de la nuit et des suggestions de mes paroles. Il aurait pu parler longtemps ainsi.

J'ai entendu le langage le plus pur que j'aie jamais entendu, dans la bouche de ce petit Normand de douze ans. Quel beau métier ce serait de recueillir de telles paroles ! Transmettre ainsi une vraie tradition !

La ville à Noël : ses lumières. Rêve de réveillon à la campagne.

Mort de la grand'mère. Vie avec le grand-père.

Désir d'être paysan : la campagne au printemps, la verdure ; écraser les pommes pour faire du cidre. D'autres veulent être boulangers pour avoir chaud l'hiver ; pas lui.

Netteté des images évoquées. Les noisettes au marché, avec grand'mère. Les grands crochets pour attraper les noisettes en haut des branches.

\*\*\*

Soyez des hommes. Ne vous raidissez point avec les enfants. Sentez quand vous êtes souples et quand vous ne l'êtes point.

Si vous gardez votre souplesse, votre humanité, vous serez prêts pour accueillir, le moment venu, un enfant qui vous parlera comme à un homme, comme à un ami, sans penser à l'éducateur ni au supérieur.

Aménagez en vous ce coin où vous recevrez les enfants, où vous les comprendrez dans votre société. Admettez-les.

Des portes s'offriront à vous qui ne vous laisseront plus cette possibilité. Si vous voulez rester avec les enfants, refusez ces portes. Il faut que vous puissiez être là au moment où l'enfant aura besoin de vous sans le savoir. Comme hier soir : j'étais dans l'automobile ; le manque de place m'obligea à prendre un petit sur mes genoux. Dehors : la nuit avec des ombres, des formes fugitives, des lumières, des étoiles. Et surtout la rêverie que provoque le silence et le voyage dans la nuit. Rêverie parlée de l'enfant. Quand j'ai pris cet enfant sur mes genoux, je ne le reconnaissais point et je n'avais nullement l'intention de lui faire raconter son histoire. J'étais sans intention. J'étais sans intention et je fus son confident.

Encore ce matin, il y en avait un, un grand, seul, dans la cour, qui marchait le dos voûté. Je suis venu à lui pour lui dire de se tenir bien droit et qu'en effet c'était difficile, que moi-même j'avais de la peine à y veiller toujours. Ce fut le début de ses confidences.

Jamais je ne pourrai faire participer aucun de mes amis « sur le terrain ». La condition, c'est d'être seul avec eux et de ne pas jouer une comédie. Jamais rien n'est préparé. Seulement, je vais de préférence vers ceux qui ne font pas de bruit : il faut aller les trouver dans leur retraite solitaire. Elle contient une grande richesse.

\*\*\*

Que chacun se demande si le travail qu'il fait est la planque ou le travail accompli avec sa conscience.

\*\*\*

P... m'a déclaré : « aujourd'hui jeudi. Ce matin, quand je me suis levé, je me suis dit : nous sommes servis les premiers au réfectoire ; c'est épatant. Demain, nous sommes servis les derniers ; tant pis. Samedi, il y aura peut-être du cinéma. Et le dimanche passe vite. Vous voyez, je suis déjà à lundi. Ça passe vite ».

\*\*\*

Après la faute, aimez-le quand même.

\*\*\*

Ne pas oublier l'observation, c'est-à-dire de prendre des notes sur les garçons, de relever des faits intéressants, de condenser cela très régulièrement.

\*\*\*

Mettre dans un regard tout l'amour que l'on a pour une personne. Il y a des regards secs, égarés, impolis, négligents. Nous en avons tous. Nous risquons alors de faire mal.

\*\*\*

Un garçon qui rouspète est souvent de mauvaise humeur. La mauvaise humeur a ses raisons qu'il faut découvrir.

\*\*\*

Leur mot : « Le nettoyage des couvertures, ça fait passer le temps ». Ils aiment tout ce qui fait passer

le temps. Ils ont raison : comment, seuls, sans livres, sans directives, peuvent-ils s'occuper si nous ne les occupons pas ? Nous avons en mains toutes les clefs de leur vie meilleure. Sachons-le.

\*\*\*

L'impolitesse n'a jamais été un moyen de commandement ni d'éducation.

\*\*\*

Arrondissement. Le grand mot de la maison. Au lieu de donner des responsabilités à un enfant et de le contrôler sévèrement, on se contente de l'envoyer paître. La reculade des peureux, des sans-courage. A quoi sert donc la foi de certains ? On a la foi et on est méfiant !

\*\*\*

Il est facile d'aimer ce qui plaît et ceux qui nous plaisent. Mais ce n'est pas cela l'amour. Il y faut plus d'héroïsme et plus de volonté sans quoi il n'est qu'une molle et vague impression de bien-être.

\*\*\*

La tendance à traiter les étrangers comme des enfants qui ne savent pas encore bien parler. Très mauvais de traiter les hommes comme des enfants et de traiter les enfants comme tels.

\*\*\*

Ne crois pas que l'on te doive respect parce que tu te dévoues, ce que les autres ignorent. On te devra respect si tu t'en montres digne dans le moment même où tu le voudrais. Si tu attends autre chose, tu auras souvent de la colère et tu ne te montreras donc plus digne de respect.

\*\*\*

Comment voulez-vous que cet enfant abandonné à lui-même puisse se forger le caractère, si moi qui suis dans d'autres conditions et meilleures, je pense, je ne puis m'en sortir qu'en luttant au jour le jour, à chaque instant ?

\*\*\*

Vous demandez à cet enfant de faire un effort, avec la tête de celui qui n'en a jamais fait.

\*\*\*

— Je fais un travail écrasant et vous me faites des reproches.

— Ecoutez. Votre travail est écrasant, oui. Il vous écrase alors qu'il devrait libérer des enfants. La situation d'écrasé ne mérite aucun respect.

\*\*\*

Education. Coupe horizontale de l'enfant : constatation des faits et des fautes. Le plus important reste à faire. Il y a une façon de constater qui est une condamnation. Nous sommes là pour élever les enfants et non pour les laisser trainer dans leur crasse, dans leur affaissement moral dû à cette notion criminelle de la faute qui tache et qui bloque les jeunes forces. Cette impression d'être enfermé dans le laid et de ne pouvoir en sortir. Un autre seul peut vous sortir de là, que vous lisiez son livre ou qu'il vous donne directement ses conseils et ses encouragements. De toute façon, ça viendra d'un homme sain, fort, courageux, d'un homme de cœur,

d'un homme épatant, d'un chic type.

\*\*\*

L'esprit des enfants est fonction de l'esprit des éducateurs et des traitements qu'on leur fait subir.

Sans compter qu'il est révoltant de se voir commander par des brutes, surtout pour un esprit non formé. Un esprit formé s'en tire, avec de la peine, mais il s'en tire. S'il ne s'en tire pas, il n'est pas formé.

\*\*\*

Comment connaître un enfant que l'on n'éprouve pas par une mission quelle qu'elle soit ? Ainsi la surveillance n'est rien si elle est la surveillance des signes extérieurs interprétés matériellement.

\*\*\*

Où peut se raccrocher un enfant en difficultés avec lui-même si on ne lui tend pas la main ? Et il a un royaume difficile à gouverner, soumis au pillage de toutes les mauvaises influences possibles. Il n'a pas la chance de se sentir dans un milieu familial affectueux.

\*\*\*

Etre moins froid. Sourire davantage. Sourire ne nuit pas à l'autorité.

\*\*\*

Il y a un moment dans la vie de l'adolescent où il est tout à l'éveil de ses sentiments ; les travaux qu'on lui fait faire, s'il est écolier, ne lui inspirent qu'indifférence. C'est un amoureux au sens plein de ce mot, totalement égaré de la vie quotidienne, tout à son amour.

\*\*\*

Beaucoup d'enfants veulent se faire bien considérer ; ils ont des manières qui sentent l'hypocrisie, la flatterie. Plus souvent qu'on ne pense, c'est involontaire. Leur enseigner une correction plus directe.

D'ailleurs, dans les trois-quarts des cas, au lieu de se méfier et de bougonner, il est plus économique d'enseigner. On donne ainsi quelques chances de se sauver à bien des enfants.

\*\*\*

Particulièrement, l'adolescent est intransigeant dans le maintien de son stade moral présent. Il est fidèle à mourir pour sa pensée du moment. Fidèle à lui-même : il est convaincu. La vie le fera évoluer en douceur et il aura un sourire de reconnaissance pour l'intransigeant. Il peut cependant conserver sa pure intransigeance mais en la concentrant sur d'autres points essentiels.

\*\*\*

Enfants, terrains abandonnés par l'amour. Que l'amour revienne et les beaux visages souriront candidement à la vie lumineuse.

\*\*\*

— Tu dis à chacun : toi, tu peux faire... tu es assez fort pour... Cela devient une formule pour toi. Tu la répètes continuellement. Es-tu sincère ?

— Oui, je le suis. Parce que chacun a des possibilités que je crois découvrir. Et ma formule, comme tu dis, s'applique à des possibilités bien particulières.

res. J'ai foi en tous. Je voudrais qu'ils aient pour eux cette foi que j'ai le premier.

\*\*\*

Tu as confiance en moi, mais as-tu confiance en toi ? C'est le point important.

\*\*\*

D... me disait : « Oui, vous connaissez mon passé. Vous vous êtes aperçu de sa laideur. Je ne voulais vous le dire car j'avais peur que vous ne puissiez vous en détacher et que vous m'auriez moins aimé, que vous auriez eu moins confiance. Or j'ai besoin de toute votre confiance. Alors je tremblais de la perdre ».

\*\*\*

Ne pas s'étonner ni se piquer de ce que certains enfants choisissent l'un d'entre nous pour lui témoigner leur confiance. Le plus souvent nos relations dans la vie ne sont-elles pas déterminées par ce choix fait plus par nos sens que par notre intelligence ? Donc ne pas en vouloir aux enfants exclusifs.

A nous de les choisir tous, par raison. Nous sommes venus ici pour cela.

Ainsi les questions de personne ont une importance capitale. Il faudrait toujours parler d'un enfant comme si on l'avait choisi spécialement.

\*\*\*

Trouver le centre des occupations et préoccupations des enfants et jeunes gens. En général, il y a un centre propre à chacun d'entre eux.

\*\*\*

— Regarde ce qu'il a fait. Et tu peux pardonner, et tu espères ?

— Oui. Quand on ne sait pas, on ne peut faire bien. Il faut révéler la vie à tous. Ils s'engageront. Quand on ne soupçonne pas, on agit dans sa coquille, on se retourne sur soi-même. C'est tellement facile et automatique de tourner en rond quand il n'y aurait qu'un pas à faire pour ouvrir la fenêtre et respirer. La vie est sur le même palier ; pourtant on ne la connaît pas. Comme on ne connaît pas ses voisins à Paris.

La vie est vécue par un nombre considérable de gens indifférents à la beauté et à la santé, et ils ont des enfants. Il faudra bien finir par croire que tout ne nous vient pas en naissant, que tous les espoirs viendront de l'éducation.

\*\*\*

— Tu as confiance en lui ?

— Peut-être. Mais surtout : lui, il a confiance en moi ; et cela m'oblige encore plus.

\*\*\*

Retrouver en eux toutes les empreintes de l'homme. Elles y sont. Chercher de tout son cœur.

On s'apercevra bientôt, je l'espère, que mon attitude n'est pas une marque de jeunesse pure, c'est-à-dire d'illusion, mais une position devant la vie et devant l'homme qui vit. Je traîne cela depuis quelques années déjà et j'espère bien l'emporter jusqu'à la sortie.

\*\*\*

Comprendre un enfant difficile n'est pas une faiblesse. Comprendre, ce n'est pas laisser faire. Pour ne pas laisser faire, il faut comprendre.

\*\*\*

Vanité peut-être que de fouiller dans le passé d'un enfant. Attention à la curiosité tout court.

\*\*\*

On a besoin de ces jugements qui viennent de loin dans l'espace et dans le temps. Les meilleurs juges : ceux qui ne sont pas intéressés à nos discussions. Ceux qui ont dit le mot que nous attendons, d'une manière détachée, en se promenant gaillardement au milieu des êtres humains et de la nature. Ceux qui n'étaient gênés dans leur pensée par aucun des soucis que nous pouvons avoir sur le moment. C'est justement à ce moment-là que nous avons le plus besoin d'eux.

\*\*\*

Je ne peux pas penser au présage. Je ne sais même pas si je me dis que je n'en ai pas le droit. Je n'en sais rien. Pas d'importance. Je ne puis pas prédire ainsi un avenir sombre pour cet enfant. J'ai autre chose à faire.

\*\*\*

Tu ne sais pas ? Tais-toi. Attends. Attendre, c'est ça la foi. Semer et attendre. Ça poussera puisque l'on a semé. Ça a toujours poussé dans le monde, de toute éternité, quand la semence a été répandue. Ça doit pousser encore et ça poussera. Attends.

\*\*\*

J'ai besoin de me reculer tous les jours de mon travail pour le mieux voir et pour me ressaisir.

\*\*\*

On utilise couramment les idées des autres, à sa façon. Si l'on est un peu haut dans la hiérarchie, on arrive facilement à un mépris de la pensée d'autrui par ces habitudes de juger sans appel. La bonne foi, la sincérité sont plus difficiles qu'on ne croit. Le père, c'est d'être de mauvaise foi par erreur sur soi.

\*\*\*

Oui, nous évoluons tous. Mais j'aimerais préciser. Evoluer a un sens très péjoratif. Il finit par vouloir dire : s'abaisser, « en rabattre ». Je ne veux point de cette évolution-là. Je ne dis point qu'elle ne sera pas mon lot, mais je ne l'aurai pas voulue. Les « évolués » aiment tristement les jeunes aimés dans la fatigue après les avoir vus vaillants, courageux, naïfs, sincères, spontanés dans leur bel élan. Des concurrents en moins.

\*\*\*

Certes, chacun ne fait pas ce qu'il doit. Mais commençons par faire ce que nous devons, nous, et nous diminuerons d'autant le nombre de ceux que nous n'aimons pas, mais dont nous finirions par adopter l'attitude.

\*\*\*

Question à poser aux garçons : « Que faisais-tu quand tu n'avais rien à faire ? »

\*\*\*

Une formule n'est pas faite pour nous empêcher de penser, elle est commode, c'est tout. Elle n'est pas le reflet fidèle de la réalité. Elle nous en révèle un aspect. A nous de rechercher les autres.

\*\*\*

L'important en éducation n'est pas de se mettre à genoux devant ce qu'est un enfant. Eduquer, c'est rendre, c'est faire devenir.

\*\*\*

Non, tu vois bien que tu ne le comprends pas. Tu attends qu'il se découvre tout. Tu as tort. Comme tous, il a de la pudeur. Il ne veut ni se montrer ni se livrer. C'est à toi à l'accepter ainsi et à le comprendre. On ne connaît pas quelqu'un parce qu'on l'a entendu dire ceci ou qu'il a écrit cela. Il faut pénétrer les silences et ne pas en vouloir à quiconque reste muet à nos interrogations.

\*\*\*

Des chefs veulent, veulent, comme des petits enfants, sans considération des possibilités qu'un chef doit justement déterminer clairement. C'est qu'il s'agit de servir un autre chef, et de lui faire plaisir.

Le subordonné qui a connu de grands chefs, de grands caractères, cache difficilement son mépris pour les petits chefs.

\*\*\*

Donner aux jeunes et aux adolescents la force de réaliser leur idéal. Il ne suffit pas d'être généreux, il faut avoir le caractère de rester généreux. Combien sont passionnés et sont vite obligés de s'apercevoir qu'ils sont incapables de soutenir leur élan ? Une flamme, sans provision de bois pour l'entretenir.

\*\*\*

Les situations semblables touchent les garçons. Ne pas hésiter à leur citer des exemples tirés de notre vie propre.

Celui qui attend des nouvelles de sa mère qu'il ne connaît pas, et qu'il voudrait tant voir.

\*\*

Avant de te quitter, jeune ami lecteur, je veux te dire que le débutant de 1942-43 se félicite de la voie qu'il avait choisie. Il aime beaucoup son travail et prend toujours plus conscience des raisons qu'il a de l'aimer. A une époque fertile en découragements, il avait pensé à partir, mais il s'est rendu compte que c'était vraiment impossible, à cause des enfants, en raison aussi de l'attachement à quelques hommes dévoués.

Quand on est passé, dans la vie, par certains chemins, on ne peut que rester.

Il y a là du travail magnifique à faire : c'est bien la seule chose que je puisse t'affirmer catégoriquement. Mais il faut se méfier, il faut aimer ça du fond du cœur et non pas dans le dessein d'en tirer vanité, aussi légitime que cela puisse paraître.

Certains parlent d'une belle cause à servir. C'est sûrement aussi une belle affaire à exploiter.

Il est possible, après tout, que la cause soit belle, mais ça n'a aucune espèce d'importance.

Je dois ajouter un dernier mot. Prends garde à la vocation ! Souvent, ce n'est qu'une tentation agréable et passagère à laquelle tu dois résister. Cependant, si au bout d'un long moment elle est toujours là, si elle se montre tenace, ne la refoule plus.

Ainsi, jeune homme au cœur tendre, fais attention au coup de foudre pour le sauvetage des enfants et des adolescents !

Si le coup de foudre tient bon pendant ta période d'essai, et si ta raison s'en mêle, alors c'est différent...

Mars 1946.

## Après trois sessions de formation de Rééducateurs spécialisés

par M. PINAUD, Directeur de l'Ecole THÉOPHILE-ROUSSEL

Une école de formation de rééducateurs spécialisés a été créée en 1943, et annexée à l'Ecole Théophile Roussel. Trois sessions se sont déroulées : la première d'octobre à décembre 1943. La seconde, de février à juin 1944. La dernière, de novembre 1945 à mai 1946 ; l'interruption juin 1944-novembre 1945 étant due d'abord aux événements militaires de l'été 1944, puis à l'occupation de l'Ecole Théophile Roussel par l'armée américaine jusqu'à fin août 1945.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de « faire le point » après ces trois sessions, au moment où vient de s'ouvrir le 4<sup>e</sup> stage, le 18 novembre dernier.

La première session a duré trois mois. Elle ne comprenait que des garçons. 41 sessionnaires ont été reconnus aptes à recevoir le certificat de rééducateur spécialisé, compte tenu de ma note de stage et des résultats de l'examen de sortie.

Comment se présentait cette session, au point de vue recrutement ? Nous comptons :

1. 14 instituteurs ou institutrices stagiaires, détachés à la session par leur administration. Aucun n'a jugé bon de me donner de ses nouvelles, sauf l'un d'eux devenu collaborateur des centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active. Je suppose qu'ils exercent dans une école, et je pense que l'enseignement qui leur a été donné à Montesson ne leur a pas été inutile.

2. 4 éducateurs de l'Education surveillée, dont je suis également sans nouvelles ;

3. 3 éducateurs de l'Ecole Théophile Roussel, dont un Instituteur et le Moniteur d'Education physique toujours en fonctions.

4. 20 jeunes gens dont un certain nombre appartenaient aux cadres des centres spécialisés de l'ancien commissariat général à la Jeunesse. Certains d'entre eux continuent dans la voie choisie, parmi les-

quels figurent le chef du Centre Ker-Goat, dont l'éloge n'est plus à faire. Certains autres ont abandonné la rééducation pour entrer dans le commerce ou l'industrie.

Nous avons dû démarrer très rapidement, dans un travail entièrement nouveau : il ne nous avait pas été possible de prendre un certain nombre de mesures de triage, d'observation, etc... qui n'ont pu être mises au point qu'ultérieurement.

La deuxième session a vu le succès de 31 candidats. Nous avons bénéficié de l'expérience du premier stage, et nous avons pu disposer de davantage de temps pour établir les programmes et ébaucher la sélection des candidats. Enfin, la session avait été prévue pour durer cinq mois (a pris fin en réalité une quinzaine de jours avant la date prévue, par suite du débarquement allié en Normandie).

Au point de vue niveau d'instruction, la session comprenait des bacheliers (ou B.S.), une licenciée en droit et un certain nombre de jeunes gens ayant fait seulement des études primaires ou professionnelles (Certificat d'Aptitudes professionnelles). Le Ministère de l'Education Nationale et la Direction de l'Education Surveillée n'avaient pas détaché de candidats.

21 des stagiaires continuent à exercer dans des centres de rééducation, en général dans des conditions satisfaisantes. 4 autres ont une « fonction » sociale soit dans un Tribunal pour Enfants et Adolescents, soit dans un Service d'Assistance Publique. Je suis sans nouvelles récentes de cinq d'entre eux, et une ancienne stagiaire, Assistante sociale, mariée maintenant, ne travaille plus.

A noter que, dans cette session, la formule mixte en usage maintenant, a commencé à être appliquée puisque 5 jeunes filles ont fait le stage.

Comme indiqué ci-dessus, un délai de 18 mois s'est écoulé entre la fin de la deuxième session, et le commencement de la troisième. Ce délai a été mis à profit pour l'étude de différentes modifications à apporter, tant en ce qui concerne le programme que la sélection des candidats.

Cette troisième session a représenté une formule « relativement » définitive : six mois d'études, le stage à proprement parler étant précédé d'un pré-stage de un mois à l'issue duquel un certain nombre de candidats peuvent être éliminés.

Résultats de la troisième session : 42 élèves admis à l'Ecole, 23 garçons et 19 filles, après sélection *sur pièces*, compte tenu du dossier produit. (Une agrégée de philosophie, d'assez nombreux bacheliers, de titulaires de C.A.P.). Une élimination après le pré-stage. 3 éliminations en fin de session, compte tenu de ma note de stage et de l'examen écrit.

Des équipes (Directeurs, éducateur-chef, éducateurs) ont été constituées pendant la session et envoyées à la fin du stage dans certains centres où il fallait soit combler des vacances, soit remplacer un ancien personnel dont la manière de concevoir le problème de la rééducation était archaïque et périmé.

D'autres stagiaires ont été placés individuellement. Dans l'ensemble, ces jeunes donnent satisfaction.

La quatrième session a commencé le 18 novembre 1946. L'expérience des trois stages précédents nous amène peu à peu à « mettre au point », non pas tant sur le plan des programmes qui semblent satisfaisants maintenant, que sur celui de l'observation des stagiaires. En effet, nous sommes saisis de demandes de plus en plus nombreuses, et le problème d'une sélection professionnelle s'impose nécessairement.

C'est surtout vers ce domaine que s'orientent les préoccupations de l'équipe des animateurs des stages de Montesson. Nous perfectionnons à chaque session nos méthodes d'observation, et nous espérons arriver, peu à peu, d'une part à éliminer sans erreur ceux pour lesquels la « vocation » (?) peut avoir des motifs névropathiques ou psychopathiques, et, d'autre part, à dégager des types d'éducateurs, convenant à telle catégorie d'inadaptés plutôt qu'à telle autre, ou plus apte pour telle technique de rééducation.

## NOTES ET INFORMATIONS

*Le texte des Notes et Informations est rédigé avec une entière objectivité en conformité avec l'esprit des articles de journaux et revues cités en référence. Nous pensons que la confrontation des informations, même si celles-ci sont tendancieuses, peut éveiller l'intérêt, susciter des idées, orienter des recherches.*

### RÉGION PARISIENNE

#### Ecole de formation de rééducateurs spécialisés de Montesson.

Les effectifs de la session qui s'est ouverte le 18 novembre 1946 étaient au complet depuis plusieurs mois. De nombreuses demandes ont dû être ajournées, faute de place, et une dizaine de candidats ou candidates ont, dès maintenant, sollicité leur inscription pour la session 1947-1948.

Dorénavant, et devant l'afflux des candidatures, il sera procédé de la manière suivante :

Les demandes d'inscription seront reçues jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre de chaque année. Il sera statué courant septembre sur les candidatures, compte tenu des titres de chaque candidat (il est rappelé à ce sujet qu'il ne s'agit pas seulement des diplômes, mais des références diverses permettant d'avoir dans la mesure du possible une opinion sur les qualités du demandeur) et la liste des admis à la session sera arrêtée fin septembre.

A égalité de titres, il sera statué compte tenu de la date de réception de la demande.

Il y a donc intérêt à faire acte de candidature le plus tôt possible. Il est rappelé que les demandes et la correspondance doivent être adressées à M. le Directeur de l'Ecole de formation de rééducateurs spécialisés, Directeur de l'Ecole Théophile-Roussel, à Montesson (S.-et-O.).

#### Les conférences de « Méridien ».

En raison du succès remporté par les conférences de « Méridien » (foyer universitaire du scoutisme français à Paris) sur la délinquance juvénile, ces conférences reprendront pendant le premier trimestre de 1947, chaque mercredi (1) à 18 h. 15 très précises, 17, rue Notre-Dame des Champs (métro « N.-D.-des-Champs » et « Saint-Placide »).

Parmi les personnalités qui ont déjà accepté de prendre la parole, relevons les noms de M. Pinatol, inspecteur des services administratifs au ministère de l'intérieur, M. Ceccaldi, sous-directeur de l'éducation surveillée, R. P. Loew, de l'équipe « Economie et Humanisme », D<sup>r</sup> Le Moal... etc... De nombreux comptes rendus d'expériences pratiques seront donnés (centre d'observation de La Préalaye à Rennes, centre du Chevalon de Voreppe à Grenoble, etc...)

(1) 1<sup>re</sup> Conférence : le mercredi 8 janvier 1947. Voir programme complet au dos de ce numéro.

#### Session d'études médico-pédagogiques.

Le « Comité français d'Education et d'Assistance de l'Enfance déficiente », 13, rue Edouard-Robert, organise une nouvelle session d'études théoriques et pratiques de six mois, destinée à toutes les personnes appelées à s'occuper d'enfants atteints d'anomalies physiques ou intellectuelles.

Les cours théoriques ont lieu de 17 heures à 19 heures, tous les jeudis au Musée d'Histoire de la Ville de Paris, 31, rue de Sévigné, Paris (4<sup>e</sup>). Droit forfaitaire individuel de 300 fr. (réduit à 250 fr. par groupe de dix et au-dessus). Pour tous renseignements : écrire au Siège ou s'y adresser de 16 à 17 heures le lundi ou le jeudi. Un diplôme sanctionnera la session d'études, fin mai 1947.

#### La Tutélaire.

Le Patronage « La Tutélaire » d'Issy-les-Moulineaux (Seine) a informé le T.E.A. qu'il est disposé à accepter, aux fins de rééducation, la garde de jeunes filles mineures de 18 ans (Décret-loi du 30 octobre 1935 et ordonnance du 4 février 1945) mais qu'il désire être consulté d'avance dans chaque cas particulier et recevoir copie de l'enquête sociale. Le Ministère ayant détaché deux institutrices, le Patronage est en mesure de préparer les pupilles au certificat d'études et au brevet élémentaire. Il dispose, enfin, à Boulogne-Billancourt (Seine) d'un foyer de semi-liberté où les pupilles peuvent se réadapter progressivement à la vie normale.

#### L'abbé Daniel Goens à Paris.

De passage à Paris, l'abbé Goens, directeur et animateur du village d'enfants dévoyés de Cintavecchia (Italie) a donné une conférence privée, 17, rue N.-Dame des Champs, le mardi 22 octobre à 20 h. 30, sous les auspices de « Sauvons l'Enfance » et du Centre quaker international. Un grand nombre d'auditeurs n'ont pu trouver place et l'abbé D. Goens a promis de donner une autre conférence en Mars 1947.

#### Situations des cadres extérieurs de l'Education surveillée.

Décret du 30 mai 1945 et du 10 avril 1945.

Le personnel éducatif comprend les emplois suivants : Professeur d'Education physique, de 42.000 à 84.000 fr. Educateurs-adjoints, de 48.000 à 66.000 fr. (4 classes). Educateurs, de 54.000 à 84.000 fr. (6 classes). Educateurs-chefs, de 66.000 à 96.000 fr. (4 classes).

Sous-Directeurs, de 99.000 à 105.000 fr. (3 classes). Directeur d'Institution publique d'Education surveillée, de 120.000 à 150.000 fr. (5 classes). Directeur de Centre d'Observation, de 144.000 à 168.000 francs (4 classes).

En outre de leur traitement, les Educateurs-adjoints, les Educateurs et les Educateurs-chefs bénéficient des indemnités suivantes :

— Une indemnité forfaitaire annuelle de 12.600 fr.  
— Une prime de rendement dont le taux annuel est fixé au maximum de 4.000 fr., en moyenne de 2.000 fr.  
— Une indemnité annuelle de logement de 2.500 fr. minimum et de 7.000 fr. au maximum, lorsque la disposition des locaux ne permet pas d'attribuer un logement.

Congés annuels (30 jours), hebdomadaires, de maladie, exceptionnels et pour convenance personnelle.

L'emploi du début est, en principe, celui d'Educateur-Adjoint.

Les candidats doivent être âgés de 21 ans au moins et justifier en principe de la passation du Baccalauréat ou du Brevet supérieur.

Les instituteurs appartenant à l'Enseignement public peuvent être détachés dans l'Education surveillée.

#### Ecole d'éducateurs d'Antony (Seine).

Une œuvre privée dite « Ecole d'éducateurs d'Antony », (1, rue des Sources, téléphone : BER. 04-81) vient d'ouvrir une session de formation de cadres particulièrement destinés à un nouveau Centre : le « Home du Mont St André » à Salins (Jura). Ce Centre ouvrira ses portes le 1<sup>er</sup> avril 1947, à la fin de la session. Pour ce seul Centre, 20 éducateurs sont nécessaires.

#### Société de Patronage des Enfants délaissés de Seine-et-Oise, Versailles (S.-et-O.).

Du compte rendu de l'Assemblée générale en 1946, nous tirons les informations suivantes :

Au cours de l'année 1945, la Commission de placement s'est occupée de 135 enfants (105 garçons et 30 filles).

Une Maison d'Accueil « L'Etape » située allée des Peupliers, Grille Satory, sous la direction de M. Lamoine venu du Patronage Rollet, de Paris, a commencé à fonctionner au cours des derniers mois. On sait que le service social de l'œuvre est dirigé par Mlle Lalouette, assistante sociale chef, qui pendant de nombreuses années a dirigé des services similaires à Nantes.

### PROVINCE

#### Le stage d'initiation aux problèmes de l'enfance délinquante pour la région de Marseille.

Du 14 au 30 octobre, sur les hauteurs ensoleillées du château de Belmont, à Marseille (Centre d'Education populaire du Ministère de l'Education Nationale), un stage d'initiation aux problèmes de l'enfance délinquante s'est déroulé grâce aux efforts de M. Fatou, Conseiller à la Cour d'Aix-en-Provence, délégué à la protection des mineurs, et de M. Marchal, inspecteur divisionnaire de la Population, secrétaire régional de l'Association régionale de protection de l'Enfance de Marseille.

Une trentaine de jeunes gens, venus du ressort de la Cour d'appel d'Aix, se groupèrent sous la direction de M. Paul Lelièvre, chef du Centre de Ker-Goat, assisté de deux de ses adjoints MM. Dietz et Riffier.

Selon la formule des stages d'éducation populaire, les matinées furent consacrées à des conférences et les après-midi à des visites : de centres d'accueil, d'observation, de rééducation, d'asiles, de prisons, etc...

Pendant une journée entière, à la suite d'une causerie du R.P. Loew, de l'équipe « Economie et Humanisme », les stagiaires, par groupes de deux, enquêtèrent dans les quartiers populaires de Marseille sur le logement de certaines familles nombreuses et rapportèrent des conclusions effarantes.

Parmi les conférenciers, relevons les noms de M. Fatou, Mme Bertrand, M. Paul Juif, Mme Poinso-Chapuis, Dr Crémieux, M. Sedille, M. Michel, Mme de Saint-Paul, Mlle Cotte, Dr Schachter, M. Berger, Mlle Latil, M. Costa, M. le Professeur Roger, M. Bourges, Mme Grivel, M. Pailhes, M. Joubrel, M. van Etten.

Les visites furent faites à une école de perfectionnement, un hôpital psychiatrique (avec interrogation de malades par le médecin et séance d'électro-choc), au service social de Sauvegarde de l'Enfance, à la prison d'adultes des Baumettes, au Centre médico-pédagogique du Château Guiss, au centre de rééducation de La Louve, au Bon Pasteur du Bd Baille, au centre d'observation des Baumettes. Une mention spéciale pour l'Œuvre « L'Etape », à la Trévaresse (B.-du-Rh.), où le R.P. Aulne, dominicain, rééduque une trentaine de condamnés adultes qui lui sont confiés par l'Administration Pénitentiaire ou la Justice Militaire.

Ces journées d'étude et d'amitié ont remporté un tel succès que nous émettons le vœu que les autres Associations régionales de protection de l'enfance en organisent de semblables, en liaison avec le Ministère de la Justice et les Centres d'Education Populaire.

H. J.

#### A propos du Centre du Vinatier à Lyon.

A la suite de l'information donnée dans notre dernier numéro nous avons reçu les lignes suivantes : « Le Centre polyvalent d'observation installé dans les locaux de l'Hôpital Psychiatrique du Vinatier comprenait deux sections : la Maison des Grands, la Maison des Enfants. La Maison des Grands a dû être fermée au cours de l'été.

Le projet de réouverture de cette Maison au Fort de la Duchère a été envisagée et ne semble pas d'ailleurs devoir aboutir. Il comportait l'installation des Mineurs dans les locaux d'habitation du Fort... Aucun Mineur du Centre polyvalent d'observation n'a jamais été logé dans des casemates et il n'a jamais été question de l'installation de ces Mineurs dans les locaux aussi peu appropriés ».

Tous nos lecteurs se réjouiront avec nous de cette bonne nouvelle.

#### L'I.P.E.S. de Neufchâteau, (Vosges).

L'I.P.E.S. de Neufchâteau serait désireuse de recevoir des livres et des jeux pour occuper les loisirs de ses pensionnaires. D'autre part, il s'y trouve des pupilles sans famille qu'une aide extérieure pourrait reconforter moralement et matériellement.

Adresser les envois à M. le Directeur de l'Institution d'Education professionnelle de Neufchâteau (Vosges).

#### Activités.

Henri Joubrel a fait, le 16 septembre dernier, une causerie à Laval (Mayenne) sur l'enfance délinquante au cours d'un stage de Maîtres d'internats de l'Académie de Rennes, stage organisé par le Ministère de l'Education Nationale avec le concours des instructeurs régionaux des Eclaireurs de France et des Centres d'entraînement aux Méthodes d'éducation active.

Henry van Etten a fait à Aix-en-Provence, le 28 octobre 1946, une causerie à l'Ecole Normale d'Instituteurs sur « la Musique en rééducation ». Il a, enfin, prononcé la conférence de clôture de la session d'information de Marseille (tenue au château de Belmont) le 30 octobre 1946. Sujet : « Nos raisons d'espérer ».

## ERRATA

Par suite d'un malentendu, plusieurs erreurs de textes et d'impression se sont glissées dans le dernier article de notre distingué collaborateur, M. Maurice Levade, sur « L'Ordonnance du 2 février 1945 relative à l'Enfance délinquante ». Nous nous en excusons très vivement auprès de lui et auprès de nos lecteurs.

N° 64, Mai-Juin 1946 : 1° page 12, dernière ligne, au lieu de « (Chazal G.P. 6-1-46) » lire « (contra Chazal G.P. 23-1-46) ». — 2° page 13, 15° ligne, au lieu de « l'absence du ministère public serait d'autant moins justifiée qu'il ne peut interjeter appel »... lire « l'absence du ministère public serait (etc)... qu'il PEUT interjeter appel ».

N° 66, Septembre-Octobre 1946 : 1° page 10, 2° colonne, ligne 5, ajouter après « écarter » : « si le prévenu est âgé de plus de 16 ans ». — 2° page 10, 2° colonne, ligne 10, remplacer « qui s'appliquait » par « qui s'expliquait ». — 3° Page 10, colonne 2, ligne 33, ajouter après « 5.000 francs » la note suivante : « Il convient de remarquer que le taux de l'amende édictée par l'article 14 est inférieur à celui que prévoyait l'article 19 de la loi du 22-7-1912. En effet, le jeu des décimes ayant abouti à multiplier par 12 les chiffres prévus par ce dernier texte, l'amende encourue s'élevait à 1.200 fr. au minimum et 24.000 fr. au maximum. La loi du 24-5-1946 ayant prévu la multiplication par 5 du taux des amendes pénales, l'amende édictée par l'article 14 de l'Ordonnance du 2-2-1945 varie désormais entre un minimum de 2.500 et un maximum de 25.000. Sous l'empire de l'article 19 de la loi du 22-7-1912, le minimum fut, dans ces conditions, été porté à 6.000 et le maximum à 120.000. »

Nous espérons publier dans notre prochain N° la suite de l'article de M. Maurice Levade.

N.D.L.R.

## BIBLIOGRAPHIE

## OUVRAGES NOUVEAUX :

L'ENFANCE DITE « COUPABLE », par Henri et Fernand Joubrel, 1 vol. (avec bibliographie), 238 pages, 120 francs. (Tout lecteur de « Sauvons l'Enfance » devrait posséder cet ouvrage, nous en reparlerons ultérieurement). Edit. « Réalités du Travail social », Bloud et Gay, 3, rue Garancière, Paris.

PSYCHOLOGIE PRATIQUE A L'USAGE DES ELEVES ASSISTANTES SOCIALES, per J.-E. Noubel, 1 vol., 212 pages, 111 francs. Même collection que ci-dessus.

LES DEFAUTS DE L'ENFANT, par le Dr André Berge, 1 vol. 125 pages, Paris, Bloud et Gay. 60 francs.

ETUDES DE NEURO-PSYCHO-PATHOLOGIE INFANTILE, par les Docteurs Cornil, A. Crémieux, MM.

Schachter, H. Ollivier, Mlles Cotte, G. Roux et M. A. Aureille, 1 vol. 160 pages, 210 francs. Comité de l'Enfance déficiente, Marseille.

SAINT-FLORENT-LA-VIE, par Victor Lapie, 1 vol. 225 pages, Paris, Vigot frères. Prix : 150 francs. (Etude sérieuse (romancée) sur les colonies pénitentiaires et leur transformation récente par de nouvelles méthodes, peinture vigoureuse de la vie tragique des colons avant la réforme).

PUISSANTS PERSONNAGES, par Fernand Deligny, 1 vol. 214 pages, sur velin, avec 8 planches hors-texte dessinées par l'auteur. Edit. V. Michon, Lille et Paris. Prix : 180 francs.

L'ENFANCE DELINQUANTE, N° spécial de la revue « Educateurs », Edit. du Service Central de recherche et d'action pour l'Enfance, 31, rue de Fleurus, Paris (6°). Textes et témoignages de M° Campinchi, MM. Chadefaux, Chazal, Durey-Sohy, Duverne, D° Le Moal, R. Le Senne, P. Lutz, A. Rey-Herme, G. Sinoir, Mmes Nampon et Lucienne Traverse. 1 brochure, 120 pages, 60 francs.

## ON A LU :

Dans « Le Service Social », revue belge de service social, dans le n° Mai-Juin 1946 : « La rééducation des jeunes délinquants en France » par Paul Lutz. « A la recherche d'un nouveau type d'éducateur » par F. Deligny.

« Dans la Maison de Béthanie », organe des Dominicaines de Béthanie, fondées en 1866 par le Père Lataste, l'apôtre des prisons, n° 1, octobre 1946, Bulletin bimestriel, 50 fr. par an c/c Dominicaines de Béthanie, Paris 15 43-82. Rédaction : Béthanie, Montferrand-le-Château (Doubs).

« Revue de l'Education surveillée », n° 3, juillet-août 1946, « l'Action humaine du juge des Enfants » par J. Chazal, juge des enfants au T. E. A. de la Seine. « Aniane... baigne d'enfants ? » par A. Veyrunes, prof. technique.

## Vous lirez dans les prochains numéros de « Sauvons l'Enfance » :

Le « Villaggio del Fanciullo » de Civitavecchia (Italie), par l'abbé Daniel Goens.

Les Tribunaux pour Enfants en Belgique, d'après l'ouvrage du Professeur Henri Velge, de l'Université de Louvain, par Georges Epron, magistrat.

L'Avenir de l'institution du Juge des enfants, par Jean Chazal, juge des enfants au T.E.A. de la Seine.

Les « Approved Schools » en Angleterre.

L'Education des enfants délinquants en U.R.S.S., par N. Semachko, ancien Commissaire du Peuple à la Santé publique.

## TABLE des MATIÈRES 1946

## N° 62. JANVIER-FEVRIER 1946

Réflexions sur l'Ordonnance du 2 Février 1945 sur l'Enfance délinquante	G. EPRON.
Une Tribune libre	La Rédaction.
Le Centre d'accueil de Joux-les-Bois	X.
Faut-il changer notre titre ?	
Notes et informations.	
Correspondance.	J. CHAZAL.
Bibliographie	H. VAN ETTEN.
Liste des Services Sociaux près les T.E.A.	Mlle J. LALOUETTE.

## N° 63. MARS-AVRIL 1946

L'Ordonnance du 1 <sup>er</sup> Septembre 1945 sur la Correction paternelle	M° H. CAMPINCHI.
Une visite à « La Source »	Y. L.
L'Ordonnance du 2 Février 1945 relative à l'Enfance délinquante	M. LEVADE.
Menace sur les Centres de Jeunesse.	R. DUVERNE.
Tribune libre : Réponse à M. Epron.	E.L.G.
Notes et informations.	
Bibliographie.	

## N° 64. MAI-JUIN 1946

Equipes de prévention.	R. ASSATHIANY.
Nous avons changé notre titre	N.D.L.R.
L'Institution publique d'Education surveillée de Cadillac	Mlle RIEHL.
Une force méconnue : la Relève.	Jacq. ALBERT-LAMBERT.
En assistant à une audience du T.E.A.	D° André BELEY.
L'Ordonnance du 2 Février 1945 relative à l'Enfance délinquante (suite).	M. LEVADE.
Notes et informations.	
Comité de liaison des Services sociaux près les T.E.A. de France.	Mlle J. LALOUETTE.
Liste des Maisons d'Education et de Rééducation pouvant recevoir des enfants moralement abandonnés ou délinquants.	

## N° 65. JUILLET-AOUT 1946

Nature et fonctionnement du Centre d'Observation de mineurs délinquants.	G. SINOIR.
Pestalozzi aujourd'hui.	Ad. HALLER.
L'Institution publique d'Education surveillée de Cadillac (fin).	Mlle RIEHL.
Notes sur la fondation et l'organisation de Centres familiaux pour adolescents en danger moral.	M. AUBIN.
Pour un « passeport psychologique ».	Mireille MONOD.
Notes et informations.	
Liste des Maisons d'Education, Patronages, etc. (suite).	Mlle J. LALOUETTE.
Bibliographie	H. V. E., H. J.

## N° 66. SEPTEMBRE-OCTOBRE 1946

Va-t-on nationaliser les œuvres privées ?	H. JOUBREL.
L'action syndicale en faveur des enfants et des adolescents dans l'U.R.S.S.	G. MÉQUET.
Nature et fonctionnement du Centre d'observation de mineurs délinquants (fin).	G. SINOIR.
La formation des éducateurs d'internats dans les Maisons d'éducation surveillée.	L. et L. VINCENDON.
L'Ordonnance du 2 Février 1945, relative à l'Enfance délinquante (suite)	M. LEVADE.
Tribune Libre : « Ces « voyous », Monsieur le Préfet ! »	V. LAPIE.
Notes et informations.	
Activités.	
On a lu.	H. J., H. V. E.
Comité de liaison et d'études des services sociaux près les T.E.A. (suite).	Mlle J. LALOUETTE.
Liste des Services sociaux, liste des Maisons de rééducation, etc., (suite).	

## N° 67. NOVEMBRE-DECEMBRE 1946.

Etude sur l'Enfance coupable allemande et l'enfance nazie.	Mme A.-M. de la MOBLAIS.
Journal d'un débutant (Extraits).	Christian VILMORE.
Après trois sessions de formation de rééducateurs spécialisés	M. PINAUD.
Notes et informations.	
Errata.	
Bibliographie.	
Table des Matières 1946.	

# PROGRAMME DES CONFÉRENCES

organisées par " MERIDIEN " 17, rue Notre-Dame des Champs, Paris (XI<sup>e</sup>)

Mercredi 8 janvier 1947..	M. PINATEL Inspecteur des Services administratifs au Ministère de l'Intérieur.	<i>Education Surveillée et Science Pénitentiaire.</i>
Mercredi 15 janvier 1947..	M. CECCALDI Sous-Directeur de l'Education surveillée.	<i>La Direction de l'Education Surveillée.</i>
Mercredi 22 janvier 1947..	M <sup>lle</sup> LALOUETTE Secrétaire Générale du Comité d'Entente des Services Sociaux près des Tribunaux pour enfants.	<i>Le rôle de l'assistante sociale de Sauvegarde de l'Enfance.</i>
Mercredi 29 janvier 1947..	R. P. LOEW De l'Equipe Economie et Humanisme (Marseille).	<i>Le taudis cause de délinquance juvénile.</i>
Mercredi 6 février.....	D <sup>r</sup> LE MOAL.	<i>L'Education sexuelle.</i>
Mercredi 13 février 1947..	D <sup>r</sup> FOUQUET.	<i>Le dispensaire d'hygiène mentale.</i>
Mercredi 20 février 1947..	M. DHALLENNE Directeur des Centres d'observation pour mineurs de Paris.	<i>Mission et recrutement des éducateurs spécialisés.</i>
Mercredi 27 février 1947..	M. PAILHES Directeur de l'I.P.E.S. de Saint-Jodard.	<i>L'Institution Publique d'Education Surveillée de Saint-Jodard.</i>
Mercredi 5 mars 1947 ...	D <sup>r</sup> LAFON Professeur agrégé de médecine.	<i>L'Association régionale de l'enfance de Montpellier.</i>
Mercredi 12 mars 1947 ...	M. GUYOMARCH Secrétaire Général de l'Association régionale de protection de l'enfance de Rennes.	<i>Le centre d'observation de la Prévalaye.</i>
Mercredi 19 mars 1947 ...	M. BONNET Directeur du centre des Francs Compagnons.	<i>La réforme du centre du Chevallon de Voreppe (Isère).</i>
Mercredi 26 mars 1947 ...	M. JACQUES REY Industriel, Commissaire des Eclairiers Unionistes.	<i>Impressions de voyage sur l'enfance délinquante aux Etats-Unis.</i>

## DÉCLARATION DES DROITS DE L'ENFANT

Déclaration de Genève, 1924

1. L'enfant doit être mis en mesure de se développer d'une façon normale, matériellement et spirituellement.
2. L'enfant qui a faim doit être nourri; l'enfant malade doit être soigné; l'enfant arriéré doit être encouragé; l'enfant dévoyé doit être ramené. L'orphelin et l'abandonné doivent être recueillis et secourus.
3. L'enfant doit être le premier à recevoir des secours en temps de détresse.
4. L'enfant doit être mis en mesure de gagner sa vie et doit être protégé contre l'exploitation.
5. L'enfant doit être élevé dans le sentiment que ses meilleures qualités doivent être mises au service de tous.

Par sa documentation

Son bulletin périodique

Ses conférences

Son centre d'information

### LA REVUE " SAUVONS L'ENFANCE "

Cherche à améliorer  
le statut des  
enfants irréguliers et dévoyés